

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11446/Rev.1
14 août 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :
projet de résolution révisé

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 353 (1974) du 20 juillet 1974, 354 (1974) du 23 juillet 1974 et 355 (1974) du 1er août 1974,

Déplorant vivement la reprise des combats à Chypre à l'encontre des dispositions de sa résolution 353 (1974),

1. Réaffirme sa résolution 353 (1974) dans toutes ses dispositions et engage les parties intéressées à appliquer ces dispositions sans retard;
2. Exige que toutes les parties aux présents combats cessent tous tirs et toute action militaire immédiatement;
3. Demande que les négociations reprennent sans retard en vue du rétablissement de la paix dans la région et de l'ordre constitutionnel à Chypre, conformément à la résolution 353 (1974);
4. Décide de demeurer saisi de la situation et prêt instantanément à se réunir en tant que de besoin pour examiner quelles mesures plus efficaces pourraient être nécessaires si le cessez-le-feu n'est pas respecté.